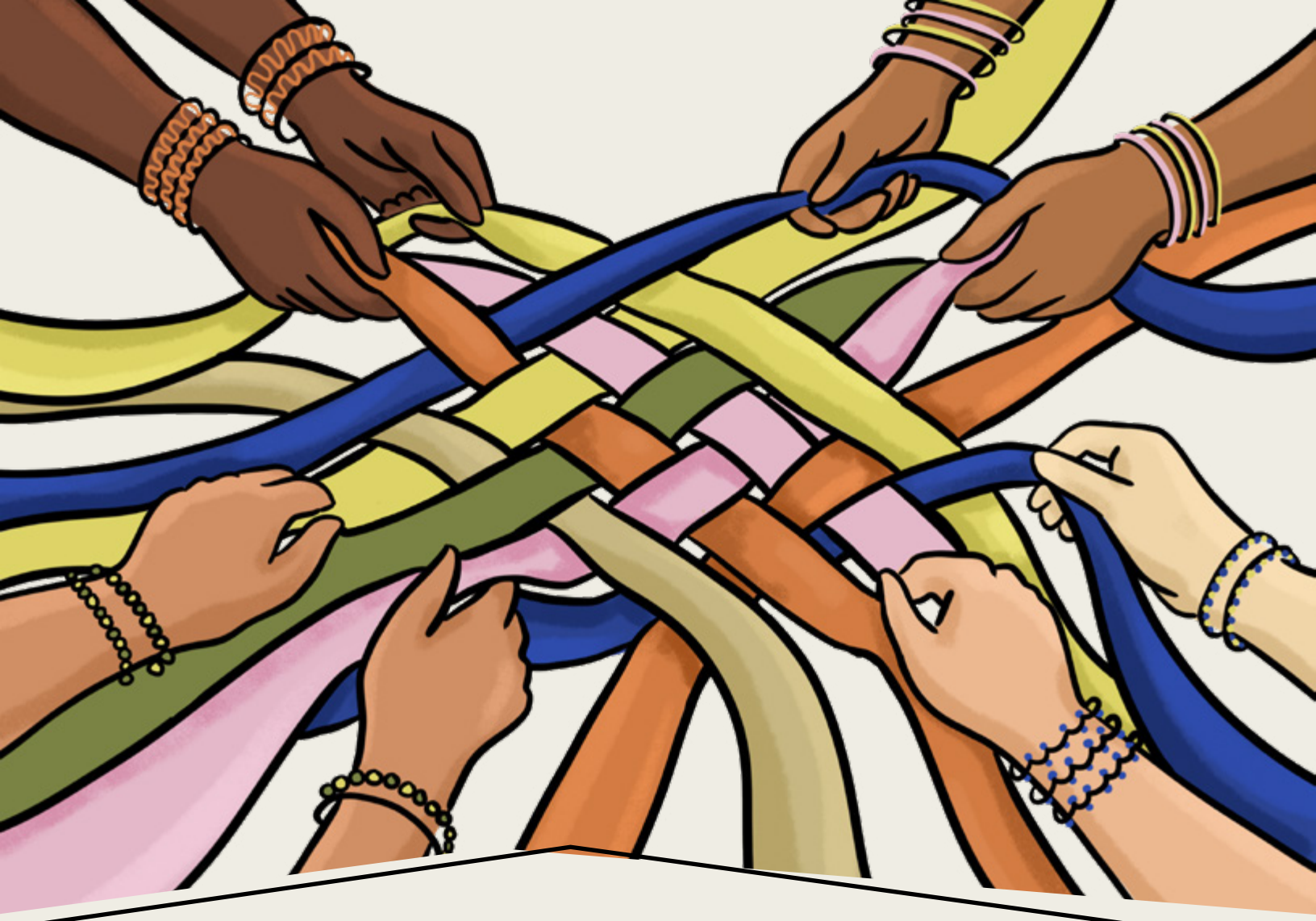


COFEM

Fiche conseil 3

Mener un plaidoyer stratégique visant à renforcer l'accès à la justice dans des contextes de ressources limitées.

Guide pratique à l'intention des organisations de défense des droits des femmes et de leurs alliés.

Fiche Conseil 3

Mener un plaidoyer stratégique visant à renforcer l'accès à la justice dans des contextes de ressources limitées.

Introduction

L'accès à la justice constitue un droit fondamental pour les survivantes de violences faites aux femmes et aux filles, et les États ont l'obligation d'en assurer l'effectivité en vertu du droit international des droits de la personne. Cette obligation est consacrée dans différents cadres normatifs, notamment les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW[1]), par exemple, les Recommandations générales n° 33 et 35, ainsi que dans les travaux du Comité des droits de l'homme, du Comité contre la torture et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.[2]

Si **80 % des États** ont adopté un large éventail de lois visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles (EVAWG), leur mise en œuvre reste inégale.[3] À peine **40 %** des États membres offrent des formations au personnel du secteur judiciaire, **22 %** mettent en place des mesures d'aide juridique, et moins de la moitié mettent à la disposition des survivantes des services de soutien psychosocial.

Les organisations féministes jouent un rôle essentiel dans le plaidoyer en faveur de réformes du système de justice visant à combler ces lacunes, particulièrement dans un contexte de restrictions croissantes. Aujourd'hui, le paysage du plaidoyer s'inscrit dans une polycrise qui ne cesse de s'aggraver. Partout dans le monde, les femmes et les personnes de diverses identités de genre sont confrontées à une intensification des mouvements hostiles à l'égalité de genre et aux droits des femmes. Les ressources financières, en diminution, peinent à atteindre les organisations et les services de première ligne. Les préjudices numériques et les violences facilitées par les technologies connaissent une croissance sans précédent[4]. Ces pressions s'ajoutent à la montée de l'autoritarisme et à l'instabilité politique, qui restreignent de plus en plus les droits, la participation et les libertés de la société civile. Enfin, les conflits prolongés entravent davantage l'accès à une justice rapide, effective et durable.

Cette fiche-conseil propose des outils pratiques destinés aux organisations féministes et aux organisations de défense des droits des femmes (ODDF) afin de les aider à prendre des décisions stratégiques en matière de plaidoyer pour renforcer l'accès des survivantes à la justice dans des contextes marqués par des contraintes politiques et économiques.

1. Comment et quand agir? Définir votre stratégie de plaidoyer visant à renforcer l'accès des survivantes à la justice

Un plaidoyer stratégique suppose de choisir des approches adaptées au pouvoir d'influence de votre organisation, au contexte politique et aux opportunités existantes, tout en veillant à compléter les actions menées par vos partenaires et alliés et à tenir compte de la tolérance au risque de votre organisation.

Défendre, renforcer ou transformer : quel est votre objectif de plaidoyer?

Les ODDF sont souvent appelées à choisir entre des changements structurels et des avancées plus graduelles. On peut distinguer trois grands niveaux d'objectifs de plaidoyer :



Défendre les acquis

L'objectif est d'empêcher les reculs et de protéger les avancées obtenues grâce aux mobilisations féministes. On peut citer, à titre d'exemple, la contestation d'une réduction budgétaire touchant les services essentiels destinés aux survivantes ou la protection des tribunaux spécialisés en matière de violence basée sur le genre ou des services de police dédiés.



Renforcement et expansion

Cela inclut l'amélioration des initiatives, des lois, des budgets et des mécanismes de services existants, comme la mise en place de protocoles judiciaires tenant compte des traumatismes. Cela peut se traduire par la réduction des délais d'obtention d'ordonnances de protection ou la mise sur pied d'une coalition visant à interpeller les décideurs afin de garantir que les gouvernements respectent leurs engagements pris dans le cadre du Plan d'action national (PAN).



Changement transformateur

Cela implique de transformer les systèmes, de redistribuer le pouvoir et faire évoluer les normes. Il peut notamment s'agir de former des professionnels du secteur judiciaire afin de lutter contre les stéréotypes préjudiciables, ou encore de promouvoir la mise en place de mécanismes de justice administrative et de services de médiation indépendants et redevables.[5]

CHOISIR DE SE DÉSENGAGER

Vous pourriez envisager de reconsidérer votre stratégie de plaidoyer si :

- Les risques touchent de manière disproportionnée les survivantes, les militants et/ou le personnel.
- Votre organisation est déjà débordée.
- D'autres organisations travaillent déjà activement sur cet enjeu et offrent des possibilités de collaboration.
- L'enjeu est essentiellement symbolique mais nécessite des ressources importantes.
- Votre organisation bénéficie d'un soutien limité de la part de ses réseaux ou de ses alliés.

EXAMPLE PAYS

Colombie -L'accès à la justice par la transformation des normes

En Colombie, les normes patriarcales en matière de genre, auxquelles adhèrent les acteurs du système judiciaire, compromettent la mise en œuvre effective des lois sur la violence fondée sur le genre. Elles se traduisent notamment par le biais de processus tels que la revictimisation des survivantes, une méconnaissance de leurs droits et des formes de violence institutionnelle à l'encontre des avocates. Des organisations féministes telles que **Sisma Mujer** ont choisi de transformer ces normes à travers quatre stratégies : mener un contentieux stratégique global devant plusieurs juridictions; combiner le plaidoyer et les communications visant à apporter une plus grande visibilité aux affaires judiciaires et à sensibiliser le public aux droits des survivantes ; former les acteurs du système judiciaire et des forces de police afin de lutter contre les préjugés de genre et les idées reçues entourant la violence basée sur le genre ; conclure des alliances avec des organisations féministes et LGBTQI+ aux niveaux national et international. Les recours intentés par Sisma Mujer dans des affaires de violence conjugale ont conduit à des décisions obligeant les autorités judiciaires à « reconnaître la gravité de la violence conjugale, notamment en tenant compte du risque de féminicide, et à adopter une approche intersectionnelle ». Le harcèlement sexuel, auparavant considéré par les autorités comme une infraction mineure ne justifiant pas une intervention importante de l'État, a été a été reclassé en crime à caractere sexuel. Les survivantes ayant bénéficié d'un accompagnement juridique ont pris conscience de leur droit d'accès à la justice et « sont désormais en mesure d'identifier les actes de violence institutionnelle et à encourager d'autres femmes à dénoncer les violences basées sur le genre », contribuant ainsi à transformer les normes tant chez les survivantes que dans les institutions.[6]

Un cadre pratique pour orienter la prise de décision

Une fois votre ou vos objectifs de plaidoyer définis, évaluez l'impact potentiel, les opportunités politiques, les dynamiques de pouvoir et les leviers d'influence, les risques ainsi que les capacités dont dispose votre organisation ou votre mouvement. Évaluez les risques et les opportunités associés à votre axe de plaidoyer en passant en revue les questions ci-dessous.

Par exemple, un enjeu présentant un impact élevé + une opportunité élevée + un niveau de risque modéré constitue généralement une priorité pertinente pour une stratégie de plaidoyer. En revanche, si un enjeu combine un impact élevé, un niveau de risque élevé et un faible effet de levier, il peut être préférable de considérer vos priorités. Utilisez l'Outil de réflexion collective présenté ci-dessous lorsque vous examiné différentes options de plaidoyer. Cet outil peut être utilisé lors d'un atelier participatif en équipe d'une durée de 60 à 90 minutes, en commençant par une réflexion individuelle sur chacune des catégories, puis en élaborant une analyse commune.

Choisir le bon rythme d'action

Dans un environnement marqué par un flot incessant d'informations, d'actualités et de communications, nous sommes souvent tentés de réagir immédiatement aux injustices dont nous sommes témoins. Toutefois, la « patience stratégique » désigne notre capacité à prendre du recul, d'analyser la situation avant d'agir, sans céder à la pression. Parfois, la décision la plus stratégique consiste à reporter toute action publique pour, à la place, renforcer les alliances, rassembler davantage d'éléments de preuve ou faire évoluer discrètement les discours.

CRITÈRE	QUESTIONS À SE POSER
Impact	Si nous remportons cette victoire, en quoi la vie des survivantes s'améliorera-t-elle concrètement ? Cela permettra-t-il aux survivantes de signaler les violences de manière plus sécuritaire ? Cela réduira-t-il les obstacles financiers ou procéduraux à l'accès à la justice ? Cela renforcera-t-il la responsabilisation des prestataires de services ? Ces efforts s'attaquent-ils aux causes profondes des violences faites aux femmes et aux filles, ou seulement à leurs conséquences? Qui en bénéficie et qui risque d'être exclu(e) (ou lésé(e)) ? Sur une échelle de 1 à 5, dans quelle mesure cette victoire serait-elle porteuse de changements transformateurs?
Opportunité Politiques	Existe-t-il une fenêtre politique (cycle budgétaire, réforme judiciaire, session parlementaire, etc.) ? Une affaire ou un incident récent a-t-il créé un contexte favorable à cette initiative? Cette question suscite-t-elle l'adhésion ou l'intérêt du public ? Le contexte politique est-il favorable, contesté ou hostile ? Qu'est-ce qui a changé au cours des 6 à 12 derniers mois et rend ce moment différent ?
Pouvoir et influence	Qui détient le pouvoir décisionnel? Quels sont les priorités de ces acteurs votes, réputation, stabilité politique, etc.)? Quels sont les leviers de pression existants ? Disposons-nous d'un accès aux décideurs, d'alliés ou d'autres formes d'influence? **Envisager de cartographier les sources de pouvoir et d'influence :** Pouvoir formel (autorité légale) Pouvoir informel (influence politique) Pouvoir narratif (médias) Pouvoir financier (bailleurs de fonds)
Risque	Quelles réactions hostiles pourraient se produire ? Qui serait le plus susceptible d'en subir les conséquences ? Si un membre du personnel était pris pour cible publiquement demain, disposerions-nous d'un plan pour y répondre ? Existe-t-il un risque de représailles judiciaires ?
Capacité	De quelles mesures de sécurité, de protection juridique et de protection numérique disposons-nous pour faire face à ce risque ? Disposons-nous de ressources humaines et financières suffisantes ? Entretenons-nous des relations avec les institutions judiciaires, les prestataires de services d'intervention et les autres parties prenantes chargées de garantir aux survivants un accès rapide à la justice ?

OUTIL DE RÉFLEXION COLLECTIVE

SUJET	EVALUATION[7]	NOTES
Impact	ÉLEVÉ MOYEN FAIBLE	
Opportunités politiques	ÉLEVÉ MOYEN FAIBLE	
Pouvoir & influence	ÉLEVÉ MOYEN FAIBLE	
Risque	ÉLEVÉ MOYEN FAIBLE	
Capacité	ÉLEVÉ MOYEN FAIBLE	

2. Élaborer vos stratégies narratives et de communication

Le pouvoir narratif, c'est-à-dire notre capacité à façonner la manière dont les enjeux sont présentés, est un élément fondamental de toute stratégie de plaidoyer. L'accès à la justice dépend non seulement des règles juridiques formelles, mais aussi de la façon dont la société perçoit la violence, les survivantes et la responsabilité. Ces perceptions influencent les formes de violence faites aux femmes et aux filles qui sont reconnues et prises au sérieux le cas échéant. Elles ont également un effet sur la manière dont les cas sont signalés, examinés et traités par les institutions. En pratique, l'accès à la justice est souvent façonné par des jugements sociaux portant sur la crédibilité des survivantes et la légitimité de leurs demandes, plutôt que par une application impartiale de la loi. Face aux stratégies narratives déployées de manière délibérée par les mouvements anti-droits et opposés à l'égalité de genre, les ODDF doivent faire preuve d'autant de réflexion et de stratégie. Avant de concevoir votre arc narratif, prenez le temps d'évaluer le contexte actuel.

1

Qui façonne actuellement le récit sur les violences faites aux femmes et aux filles et sur l'accès à la justice?

(p. ex., les médias d'État, les mouvements anti-droits et opposés à l'égalité de genre, les journalistes ou les plateformes dirigées par des survivantes.)

2

Quels cadres dominent le débat public? (par exemple : question d'ordre public ou question d'ordre privée, cas isolé ou phénomène structurel, culpabilisation de la victime ou responsabilité de l'auteur).

3

Quels cadres sont utilisés à des fins politiques ? (par exemple : accusations d'ingérence étrangère, dénonciation d'une prétendue imposition des valeurs du Nord global ou discours dits « pro-famille ».)

4

Quels sont vos publics cibles et quelles sont leurs convictions ? Réfléchissez notamment aux groupes suivants :

- Aux décideurs dont vous cherchez à influencer les choix
- Aux alliés que vous souhaitez mobiliser
- Aux public, dont l'opinion peut inciter l'État à agir
- Aux survivantes dont le bien-être doit toujours être au centre des préoccupations

Les recherches montrent que construire un message autour des valeurs est souvent plus efficace pour mobiliser les publics qu'une communication reposant uniquement sur des données. Partir des faits suppose que les personnes prennent leurs décisions de manière rationnelle, alors qu'en réalité, elles interprètent l'information à travers leurs valeurs, leurs croyances, et leurs cadres de référence[8].Pour mettre en œuvre un cadre basé sur des preuves :

Établissez un lien entre la violence à l'égard des femmes et des filles (EVAWG) et l'accès à la justice, d'une part, et les valeurs qui résonnent auprès de votre public cible, comme la sécurité, la dignité ou la responsabilisation d'autre part.

Nommez explicitement les défaillances structurelles. Les obstacles à l'accès à la justice ne sont pas des incidents isolés ni des cas sans lien entre eux; ils reflètent des défaillances systémiques plus profondes au sein des institutions et des parcours de prise en charge.

Anticipez les contre-récits avant qu'ils ne s'imposent. Si les discours qualifiant les revendications féministes d'« anti-famille » sont fréquents, redéfinissez la sécurité des familles à partir d'une approche centrée sur les survivantes, mettant en avant la dignité, la sécurité et la responsabilisation. Si des accusations d'ingérence étrangère émergent, communiquez clairement votre mandat, vos partenariats et les raisons de votre financement de manière à prévenir toute déformation et à contrer les tentatives visant à discréditer votre travail.

Choisissez soigneusement vos porte-parole et vos canaux de communication.

Même le message le mieux formulé peut échouer s'il est relayé par un porte-parole manquant de crédibilité. En Turquie, des femmes conservatrices et des membres du parti au pouvoir sont devenues des porte-parole influentes précisément parce qu'elles ont pris part à un débat inattendu sur la violence à l'égard des femmes et des filles. Particulièrement dans les contextes restrictifs, la rotation, l'anonymisation ou la mise en commun des voix peuvent contribuer à répartir les risques et à réduire l'exposition des militantes individuelles. il est essentiel de comprendre les possibilités, mais aussi les limites, des différents canaux de communication, qu'il s'agisse d'espaces civiques ouverts (tels que les relations avec la presse, les réseaux sociaux, les campagnes publiques) ou de réseaux plus fermés (tels que les réseaux confessionnels ou ceux de la diaspora), le choix du canal influence ce qui peut être dit, par qui et à qui.

3. Anticiper les risques et se préparer aux réactions hostiles[9]

Le plaidoyer ne s'exerce jamais dans un vide politique ou social. Il s'inscrit dans un environnement dynamique en constante évolution, où les rapports de force, les opportunités et les risques changent continuellement. Aussi rigoureuse soit-elle, la préparation ne permet pas d'éviter toutes les résistances. Les actions de plaidoyer en faveur de l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles se heurtent fréquemment à l'opposition de responsables politiques, de mouvements anti-droits, des médias ou encore d'une partie société plus large.

A. Comment reconnaître les réactions hostiles[10]

Les réactions hostiles peuvent prendre diverses formes. Dans le cadre du plaidoyer pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles, elles peuvent se manifester comme suit :

- Harcèlement en ligne et divulgation malveillante d'informations personnelles (doxxing) : campagnes d'abus ciblés, menaces ou diffusion de fausses informations.
- Humiliation des survivantes : remise en cause de leur crédibilité ou recours à des poursuites en diffamation pour les réduire au silence.
- Représailles politiques : perte d'accès aux décideurs ou exclusion des espaces de consultation.
- Pressions financières : retrait du soutien de bailleurs de fonds ou condamnation publique de positions jugées controversées.[11]
- Campagnes de dénigrement : accusations d'être « anti-famille » ou d'agir « à la solde d'intérêts étrangers ».

Le manuel de JASS (Manual for Women Human Rights Defenders) destiné aux défenseuses des droits humains comprend un exercice visant à élaborer un plan de protection de base (p. 92-99).



B. Comment se préparer aux réactions hostiles ?

I. Protection collective au sein du mouvement

Lorsque le plaidoyer est porté collectivement par des groupes partageant des objectifs communs ou directement concernés par l'enjeu, les réactions hostiles visent moins les individus.

- La constitution d'une coalition féministe ou d'un mouvement comme stratégie: Le risque devrait être réparti au sein d'une coalition qui reconnaît la puissance et la vulnérabilité de ses membres.
- Lorsque des groupes plus importants et plus institutionnalisés amplifient les revendications, les petits groupes sont moins exposés..
- Ces approches ancrées dans un mouvement peuvent notamment prendre la forme de déclarations conjointes, d'interventions médiatiques coordonnées ou d'une rotation des porte-parole.

II. Planification de la sécurité

Prenez des mesures pour protéger les survivantes, l'empreinte numérique de votre organisation, ainsi que les membres de votre équipe.

- Élaborez un plan de protection permettant d'identifier et d'anticiper les risques potentiels afin de renforcer la sécurité et de réduire les vulnérabilités.
- Créer des mots de passe robustes et activez l'authentification à deux facteurs.
- Assurez une modération étroite des interactions sur les médias sociaux.
- Établissez des protocoles pour répondre aux situations de harcèlement ou d'abus en ligne.
- Déterminez à l'avance les situations qui justifient un signalement et celles qui peuvent être surveillées sans intervention.

III. Protection des survivantes

Lorsque les activités de plaidoyer impliquent le témoignage de survivantes, veillez à ce que le processus de consentement libre et éclairé mentionne explicitement les risques de réactions hostiles.

- Envisager d'autres approches, comme le recours à des témoignages anonymes ou à des recueils de témoignages.
- Préparez des listes de références vers des services de soutien à transmettre aux survivantes.
- Rappelez régulièrement aux survivantes qu'elles peuvent retirer leur consentement si la situation évolue ou si les risques s'intensifient.

Bien que de nombreux cadres de consentement aient été conçus principalement à des fins de documentation ou de prestation de services plutôt que de plaidoyer, il existe toutefois certains outils pouvant être adaptés, tels que :

- Le guide « Telling Stories, Driving Change » d'Equality Now qui traite des bonnes pratiques éthique relatives à la documentation des témoignages des survivants de violences sexuelles et de genre à des fins de plaidoyer, notamment le consentement libre et éclairé, la sécurité numérique et pouvoir d'agir des survivantes.
- Les « Lignes directrices internationales sur l'engagement éthique auprès des survivantes de violences sexuelles et de genre » de la Coalition for Just Reparations International Guidelines on Ethical Engagement with Survivors of SGBV (c4JR) abordent directement les risques de réactions hostiles et de représailles dans un contexte de plaidoyer.

IV. Bien-être personnel et collectif

Les réactions hostiles ont des répercussions tant physiques qu'émotionnelles sur nous qui peuvent conduire à l'épuisement, à la peur et à un traumatisme secondaire. Assurer la pérennité des actions de plaidoyer exige donc d'accorder une attention particulière au bien-être individuel et collectif.[12]

- Créez des espaces de réflexion collective et de débriefing
- Alternez les responsabilités, en particulier pour les rôles très visibles ou exigeant une forte charge émotionnelle.
- Encouragez le repos, l'activité physique et les moments de célébration, y compris la reconnaissance des petites victoires.
- Offrez, lorsque nécessaire, un accès à des services de santé mentale et à un soutien psychosocial.

V. Contrôle continu de l'escalade des risques

Il arrive parfois que le contexte politique se détériore au-delà de ce qu'une organisation ou une coalition peut gérer de manière sûre et efficace. Une telle situation exige une adaptation stratégique. Celle-ci peut consister à réduire la visibilité des activités, à modifier les stratégies de plaidoyer ou, au besoin, à suspendre temporairement certaines actions, notamment lorsqu'une personne devient la cible principale des attaques, que la cohésion de la coalition s'affaiblit, que des menaces juridiques crédibles émergent ou que l'espace civique et politique se rétrécit de manière significative.



EXEMPLE PAYS

Mobilisation rapide pour contester le retrait de la Lettonie de la Convention d'Istanbul

En octobre 2025, le Parlement letton a voté en faveur du retrait de la **Convention d'Istanbul**, à peine deux ans après sa ratification. Les organisations de la société civile œuvrant dans les domaines de la prévention des violences et des droits des femmes ont immédiatement été confrontées à des campagnes de désinformation et de dénigrement, tout en étant exclues des réunions des commissions parlementaires chargées d'examiner cette question. Le Centre Marta, une ONG lettone, a organisé des manifestations qui ont rassemblé près de 10 000 personnes à Riga, parallèlement à des rassemblements dans d'autres villes d'Europe, aux États-Unis et en Australie. Les citoyens ont recueilli plus de 60 000 signatures pour une pétition adressée au président de la République, la plus importante jamais enregistrée en Lettonie. Parallèlement, **Equality Now** et **l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe** ont publié des déclarations publiques exprimant leur préoccupation, apportant ainsi une solidarité internationale aux efforts nationaux.

Face à cette forte mobilisation de la société civile, le Parlement a décidé de ne pas donner suite au retrait. La décision a plutôt été reportée afin qu'elle soit examinée par la prochaine législature. Ce plaidoyer concerté a également contribué au veto présidentiel renvoyant le projet de loi au Parlement, suspendant de fait le processus de retrait jusqu'après les élections de 2026.

Cette expérience montre qu'une **réponse rapide, coordonnée sur plusieurs fronts, combinant mobilisation communautaire, campagnes de pétition d'envergure et pression internationale**, peut ralentir le recul des acquis, même lorsque l'espace politique national est fortement contesté.[13]

4. Suivi et documentation : passer de « Avons-nous gagné? » à « Qu'est-ce qui est en train de changer? »

Le suivi et la documentation des actions de plaidoyer féministe peuvent s'avérer complexes, en particulier lorsque les efforts déployés ne se traduisent pas immédiatement par des résultats concrets ou des ou un impact visible. Le changement est souvent non linéaire, cumulatif et difficile à attribuer. De plus, les processus de plaidoyer n'ont pas toujours de point d'aboutissement clairement défini. Documenter régulièrement ces évolutions peut vous aider à suivre leur évolution au fil du temps, à identifier les risques et les opportunités émergents, à mettre en lumière des formes de progrès moins visibles, et à favoriser l'apprentissage et l'adaptation continus.

Dans le cadre du suivi de vos activités de plaidoyer, il peut être utile de distinguer le **suivi interne** et le **suivi externe**.

Utilisation des outils numériques

La mise en place d'alertes concernant les projets de loi, les annonces budgétaires ou les communiqués de presse pertinents peut contribuer à automatiser certaines de vos activités de veille.

Par ailleurs, lors de la collecte ou du stockage de données, il est essentiel de mettre en place des mesures de protection, en particulier pour les informations relatives aux survivantes. Les outils numériques de suivi doivent renforcer la sécurité, et non créer de nouveaux risques.

Suivi interne : Qu'est-ce qui fonctionne pour nous?

Le suivi interne vise avant tout à favoriser l'apprentissage organisationnel et la pérennité, plutôt qu'à répondre aux exigences des bailleurs de fonds. Voici quelques questions à considérer :

STRATÉGIE

Quelles stratégies ou tactiques portent leurs fruit?
Quelles activités mobilisent beaucoup d'énergie sans générer d'impact visible?
Notre cartographie des rapports de pouvoir doit-elle être mise à jour?
Les décideurs que nous cherchons à influencer ont-ils changé?

ALIGNEMENT AVEC LES SURVIVANTES

Les survivants sont-ils impliqués de manière significative ?
Accordons-nous la priorité à leur sécurité, à leur protection et à leur consentement libre et éclairé?

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

Notre capacité organisationnelle a-t-elle évolué (temps, compétences ou ressources)?
La charge de travail est-elle répartie de manière équilibrée?
Sommes-nous débordés ?

BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ

Les réactions hostiles ont-elles eu des répercussions sur le bien-être du personnel ?
Certaines personnes sont-elles ciblées de manière disproportionnée?
Les mesures de sécurité numérique existantes sont-elles efficaces?

À la lumière de cette évaluation, il peut être nécessaire de revoir vos objectifs, d'abandonner les activités qui ne produisent pas les résultats escomptés, de redistribuer les responsabilités ou de prendre des mesures pour remédier à une baisse de motivation au sein de l'équipe.

Suivi externe : quels changements observons-nous autour de nous ?

Dans le cadre du suivi externe, les changements qui s'opèrent au sein des institutions, des mouvements et du contexte dans lequel s'inscrit votre plaidoyer. Portez notamment attention aux éléments suivants :

FORCE DU MOUVEMENT ET DE LA COALITION

Votre coalition s'est-elle élargie?
Collaborez-vous avec des acteurs issus d'autres mouvements ?
Les personnes militantes se sentent-elles soutenues ?
L'espace civique s'élargit-il ou, au contraire, régresse-t-il ?

ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES & POLITIQUES

Les instances gouvernementales, telles que les tribunaux ou la police, sollicitent-elles désormais votre avis ?
Vos recommandations sont-elles prises en compte dans les projets de textes ?
Le financement consacrées à cet enjeu a-t-il augmenté ?
Observe-t-on des changements dans les procédures judiciaires ?
Les services destinés aux survivantes, notamment celles en situation de handicap, ont-ils été élargis ?
Les délais de traitement des dossiers ont-ils diminué ?
Observe-t-on une augmentation du nombre d'ordonnances de protection ?

ÉVOLUTION DES RÉCITS & NORMES CULTURELLES

Les décideurs politiques adoptent-ils votre langage ?
Les médias ont-ils changé de ton ?
Les violences faites aux femmes et aux filles sont-elles de plus en plus présentées comme un problème structurel plutôt qu'individuel ?
Les discours anti-droits gagnent-ils en intensité ?

EXEMPLE PAYS

Hongrie - Faire du suivi un outil de résilience[14]

Depuis 2010, le gouvernement d'Orbán a empêché les organisations féministes de participer à l'élaboration des politiques publiques visant à mettre fin aux violences faites aux femmes en leur retirant leur financement, en les remplaçant par des organisations affiliées à des institutions religieuses et en mettant fin aux consultations officielles qu'elles tenaient régulièrement avec le gouvernement. Dans ce contexte, Nők a Nőkért Együtt az Erőszak Ellen (NANE), une organisation hongroise engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes depuis 1994, a perdu l'accès au financement public ainsi qu'aux instances gouvernementales. Elle poursuit désormais ses activités uniquement grâce aux dons individuels et au financement de partenaires internationaux. Les voies officielles étant désormais fermées, NANE a réorienté sa stratégie de suivi autour de trois mécanismes indépendants :

Une ligne d'écoute gratuite, gérée par des bénévoles, est devenue une source indépendante d'information sur les expériences des survivantes, en l'absence de mécanismes officiels de suivi.

Grâce à **un partenariat d'aide juridique avec PATENT**, une organisation hongroise d'aide juridique, NANE a documenté les pratiques institutionnelles, notamment la manière dont les services de police appliquent les ordonnances de protection, la manière dont les tribunaux évaluent les éléments de preuve et les cas où le comportement des institutions s'écarte de leurs obligations légales.

NANE et PATENT ont **conjointement soumis des rapports parallèles** au Comité CEDAW des Nations Unies et dans le cadre de l'Examen périodique universel, en s'appuyant sur les conclusions de leur suivi, pour plaider auprès des instances internationales de responsabilisation lorsque l'accès aux instances consultatives nationales a été supprimé.

L'organisation a redéfini son infrastructure de responsabilisation à la suite du retrait de l'État, en réorientant les résultats de son suivi vers les canaux restés ouverts.

5. Une approche à long terme : persévérance, stratégie et justice centrée sur les victimes

Le plaidoyer stratégique en faveur de réformes de la justice repose sur une analyse politique rigoureuse, une planification attentive des risques et de la sécurité collective, des stratégies narratives proactives, une définition des objectifs réalistes ainsi qu'un suivi continu fondé sur la responsabilisation centrée sur les survivantes. Bien que la transformation structurelle soit lente et contestée, même des changements progressifs, qu'il s'agisse d'une augmentation budgétaire, d'une réforme des procédures ou un renforcement de mesures de protection, peuvent améliorer de manière significative l'accès l'accès des survivantes à la justice et aux services de soutien.

Remerciements

Cet article a été rédigé par Leah Goldmann, relu par Joy Watson et les membres de l'équipe EVAW d'ONU Femmes, mis en page par Léa Drougard et illustré par Sarah Imran. Nous tenons à remercier tout particulièrement les organisations de défense des droits des femmes qui ont participé à la série « Apprentissage et dialogue » du COFEM, dont les contributions ont nourri cet article, ainsi qu'ONU Femmes et l'Union européenne pour leur soutien financier à l'Initiative ACT.

Pour citer ce document

Coalition of Feminists for Social Change (COFEM). Fiche thématique 3 : Mener un plaidoyer stratégique visant à renforcer l'accès à la justice dans des contextes de ressources limitées. Guide de poche (2026)

RÉFÉRENCES

[1] ONU Femmes. (2026). Suivi des efforts des pays visant à renforcer l'accès à la justice pour prévenir et combattre les violences faites aux femmes et aux filles. New York. https://www.unwomen.org/sites/default/files/2026-03/tracking-countries-efforts-to-strenghten-access-to-justice-for-cases-of-violence-against-women-and-girls-en.pdf

[2] Ibid

[3] Ibid

[4] Posetti, J., Hellmueller, L., Williams, K., Renaud, P., Aboulez, N. et Shabbir, N. (2025). Point de bascule : l'escalade préoccupante de la violence en ligne contre les femmes dans l'espace public. ONU Femmes, New York.

[5] Commission de la condition de la femme (CSW). (2026). Rapport du Secrétaire général sur les moyens d'assurer et de renforcer l'accès à la justice pour toutes les femmes et les filles, notamment en favorisant des systèmes juridiques inclusifs et équitables, en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en s'attaquant aux obstacles structurels. Document des Nations Unies E/CN.6/2026/3, 12.

[6] Solano Gutiérrez, C. et Márquez Ramírez, L. (2024). Les organisations féministes comme agentes du changement des normes : faire progresser l'accès à la justice pour les survivantes de violences basées sur le genre en Colombie. Rapport ALIGN. Londres : ODI/ALIGN.

[7] À noter qu'une cote élevée (« élevé ») dans la plupart des catégories indique un contexte favorable à la stratégie de plaidoyer retenue à l'exception du niveau de risque, qui devrait idéalement être faible « faible ».

[8] FrameWorks Institute. (2017, 1er juin). Six habitudes courantes dans la construction des récits que nous devrions toutes et tous chercher à abandonner. https://www.frameworksinstitute.org/articles/six-common-framing-habits-we-should-all-seek-to-break/

[9] Consultez la fiche-conseil féministe du COFEM sur comment anticiper et répondre aux réactions hostiles et plus encore: https://cofemsocialchange.org/wp-content/uploads/2018/11/TS9-Backlash-What-is-it-and-how-do-we-address-it-safely.pdf

[10] Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) et ONU Femmes. (2025). Comprendre les résistances à l'égalité de genre : données probantes, tendances et réponses politiques. Genève : UNRISD. ONU Femmes. (2026). Suivi des efforts des pays visant à renforcer l'accès à la justice pour prévenir et combattre les violences faites aux femmes et aux filles. New York. Zulver, J. et Breimann, L. (2025). Évaluation de l'impact des réductions de financement sur les organisations de défense des droits des femmes (WROs) et les organisations de la société civile (OSC) œuvrant pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles. ONU Femmes.

[11] Zulver, J. et Breimann, L. (2025). Évaluation de l'impact des réductions de financement sur les organisations de défense des droits des femmes (WROs) et les organisations de la société civile (OSC) œuvrant pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles. ONU Femmes.

[12] Consulter la boîte à outils du COFEM intitulée « Nourrir les âmes féministes » : https://cofemsocialchange.org/wp-content/uploads/2024/02/COFEM_Feminist-Joy-Toolkit.pdf

[13] Civic Space Watch. (2025, 4 décembre). Lettonie : manifestations contre le projet de retrait de la Convention d'Istanbul. https://civicspacewatch.eu/alert/latvia-protests-for-the-near-withdrawal-from-the-istanbul-convention/;Equality Now. (2025, 21 novembre). Que se passe-t-il en Lettonie avec la Convention d'Istanbul?

https://equalitynow.org/news/news-and-insights/whats-happening-in-latvia-with-the-istanbul-convention/; Blackburn, G. (2025, 11 juin). Manifestation de masse contre le retrait potentiel de la Lettonie de la Convention d'Istanbul. Euronews.

https://www.euronews.com/2025/11/06/thousands-protest-against-latvias-potential-withdrawal-from-istanbul-convention; LETA. (2025, 3 novembre). « Le pouvoir appartient au peuple » : vague record de signatures en Lettonie concernant la Convention d'Istanbul. Baltic News Network.

https://bnn-news.com/power-belongs-to-the-people-record-breaking-wave-of-signatures-in-latvia-on-the-istanbul-convention-273775

[14] Fábián, K. (2025). Les violences fondées sur le genre dans la Hongrie contemporaine : avancées dans leur reconnaissance et résistances dans les politiques publiques. Social Politics: International Studies in Gender, State & Society, 32(1), 198-222. Gall, L. (2013, 6 novembre). À moins que le sang ne coule. Human Rights Watch.

https://www.hrw.org/report/2013/11/06/unless-blood-flows/lack-protection-domestic-violence-hungary

The Advocates for Human Rights, NANE Women's Rights Association et PATENT Association for Civil Rights. (2018). La violence faite aux femmes en Hongrie : rapport parallèle soumis au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

https://www.theadvocatesforhumanrights.org/Res/hungary_-_shadow_report_-_final_citations_checked.pdf;"NANE Helpline | NANE." 2026. https://nane.hu/our-association/nane-helpline/?lang=en.